

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil Communal
LIEU	Auditorium – Fondation Jan Michalski
Date et horaire	3 décembre 2020 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil Communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Mme Melissa Gallay, boursière Presse: M. Arnold Grandjean, Journal de Cossonay, M. Cédric Jotterand, Journal de Morges
ABSENTS, EXCUSÉS	Mmes Leïla Cretegny et Joëlle Prodolliet et MM. Yvan Lugeon et Gilles Brocard
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	Mme Régine Holbing
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	1er juin 2021

Accueil et bienvenue

M. John Desmeules, Président, ouvre la séance à 20 h 15 et salue les personnes présentes. Il remercie tout particulièrement Mme Véra Michalski d'avoir mis cette salle à disposition et toute son équipe pour la mise en place.

Suite à l'évolution de la pandémie, il a, d'entente avec la Municipalité, pris la décision d'annuler le repas traditionnel et d'avancer la date de la rencontre au jeudi pour permettre aux membres du Conseil de disposer de leur fin de semaine.

Il salue également la présence des deux représentants de la presse.

31 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Leïla Cretegny et Joëlle Prodolliet et M. Yvan Lugeon sont excusés, M. Gilles Brocard est absent. La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

1. Acceptation de l'ordre du jour

→ L'ordre du jour est accepté tel que proposé à l'unanimité à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020

- → Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteure.
- 3. Préavis municipal no 05/20 : "Relatif à autoriser, sans amendement possible, la dissolution de l'ASISEVV"- Rapport de la Commission

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, le Président remercie le Syndic passe la parole à **M. René Mining** qui lit le rapport de la Commission.

Page : 1/9 Procès-verbal du 3 décembre 2020

Le Président ouvre le débat :

- **M. Philippe Gurtner** demande pourquoi il est spécifié la formule « sans amendement possible. »
- **M. Didier Amez-Droz** répond qu'il s'agit d'un préavis protocolaire, puisque le Conseil communal avait décidé de fonder cette Association de 13 communes, il est juste que celle-ci soit également dissoute par une décision du Conseil. La formulation vient de la préfecture et a été reprise telle quelle.

La parole n'étant plus demandée, M. John Desmeules clos la discussion et propose de voter en un bloc commun, cette proposition est acceptée, puis il demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret, ce n'est pas le cas, le vote a donc lieu à main levée.

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal N° 05/20,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e à l'unanimité par un vote à main levée

• d'accepter la dissolution de l'ASISEVV.

4. Budget 2021 - Rapport de la Commission des finances

- → Le Président passe la parole à la Municipalité.
- **M. Didier Amez-Droz** remercie tout d'abord la Commission pour son rapport. Il tient à apporter quelques précisions. Tout d'abord, il informe l'Assemblée qu'il a été décidé de faire appel à un conseiller financier pour l'établissement de ce budget en la personne de M. Pierre Busset. Il signale deux erreurs, soit sur la 1ère page, l'excédent de charge de CHF 168'800 a été laissé par erreur et il manque la somme de CHF 150'000 pour la réparation de la route du Mont-Tendre. D'entente avec la Commission des Finances, il a été décidé que cette somme sera ajoutée sous la forme d'un préavis au moment voulu.
- → Le Président donne la parole à **M. Julien Buffet** pour la lecture du rapport de la Commission.
- **M. John Desmeules** passe en revue le budget point par point, il demande à l'Assemblée de l'interrompre sur les points de question.
- <u>431.31421</u> Entretien du réseau routier, à la question de **M. Philippe Gurtner**, M. Caroly Schopfer confirme que cela concerne bien le chemin des Rippes. M. P. Gurtner précise que ce chemin lui paraît être en bon état et qu'un montant de CHF 150'000 lui paraît exagéré.
- M. Caroly Schopfer énumère les défauts constatés sur le chemin des Rippes, il suppose que M. Gurtner confond avec un autre chemin. Il explique que c'est le tronçon depuis la voirie jusqu'à la déchetterie qui a besoin de réparations.
- M. Philippe Gurtner rappelle qu'on a investi en 2014 pour le chemin vers la fromagerie. M. Caroly Schopfer lui répond qu'il ne s'agit pas du même endroit. Il précise également qu'il y a un montant de CHF 125'000 pour la réfection et que le reste est prévu pour de l'entretien.
- 451.3141 Entretien "déchetterie des Genévriers" M. Philippe Gurtner dit que d'après le rapport de la Commission des finances, ce montant est prévu pour une clôture. Il trouve que cela commence à revenir cher, car on avait voté un montant de CHF 700'000, puis on a rajouté CHF 100'000 dans le budget pour faire le goudron et maintenant on ajoute encore CHF 30'000.

Il relate que lors du dépôt du préavis, (il lit le procès-verbal de l'époque) « M. Blaise Arlaud trouve le montant très important alors qu'il n'y a pas de nouvelle construction et il aimerait des explications sur ce montant. M. Agassis dit que les bennes seront cimentées, il faudra refaire toute la clôture qui borde la déchetterie et les canalisations sont à refaire, les places de parc sont à réaménager, etc... » Dans le même procès-verbal, M. Philippe Joss revient sur la question précédente sur ces coûts qui lui paraissent élevés, et se dit peu convaincu par la réponse donnée, il aimerait des détails. « M. Agassis montre le devis, les postes importants sont l'aménagement CHF 120'000, le terrassement et les égouts CHF 60'000, les canalisations CHF 60'000, le béton et béton armé CHF 150'000, les clôtures CHF 90'000, divers, honoraires CHF 50'000. » On parle donc bien de clôtures qui vont se rajouter à ce qui était prévu au budget dans le préavis à CHF 90'000.

M. Caroly Schopfer répond que le concept a complètement changé depuis le vote de ce préavis en 2014. Même si, comme le relève M. Gurtner, ce montant est resté. M. Schopfer dit qu'effectivement la Municipalité avait un crédit de ce montant, mais que CHF 40'000 ont été ajouté pour des télécommandes reliées au portail, le système de surveillance n'avait pas été prévu, ce que conteste M. Gurtner qui lui répond que la vidéosurveillance était déjà dans le préavis et qu'il parle de la clôture pour laquelle il avait été prévu un montant de CHF 90'000 alors qu'on revient avec CHF 30'000 dans le budget pour celle-ci.

M. Schopfer lui répond que la clôture n'a pas été touchée et qu'elle est restée telle quelle. Il encourage M. Gurtner à venir regarder les comptes et il s'apercevra que des postes ont été rabotés. Le projet a été complètement changé.

M. Gurtner comprend que cette clôture soit nécessaire, mais il s'étonne de ne pas avoir été averti des changements et il se fie aux CHF 90'000 qui avaient été prévu pour cette clôture.

M. Schopfer répond que la Municipalité a discuté des systèmes mis en place lors des conseils. Que les CHF 90'000 prévus n'ont pas été utilisés pour la clôture, que les comptes sont à disposition et que ce n'est pas une obligation de faire cette clôture cas échéant. Il n'a pas les chiffres en tête et ne peut dire à quelle somme se monte le projet global à ce jour.

À **M. Alain Lambercy** qui demande s'il est prévu de démonter l'ancienne clôture envahie par la végétation, M. Caroly Schopfer lui répond que ce n'est pas prévu pour l'instant mais qu'il va aller regarder. M. Lambercy trouverait dommage de réduire la végétation si on réduit la zone à clôturer. M. Schopfer précise qu'il reste un petit coin au fond pour les agriculteurs qui amènent des cailloux.

<u>72 Prévoyance sociale cantonale</u> **M. Sylvain Freymond** souhaite connaître la position de la commune avec l'UCV ainsi qu'avec l'ACDV, et la proposition de SOS Communes, il souhaite savoir si la commune a soutenu ce projet.

M. Didier Amez-Droz lui répond que la Commune de Montricher a soutenu l'initiative SOS Communes mais que les conséquences qui découleraient des différentes versions n'ont pas été calculées.

M. Sylvain Freymond rapporte que les chiffres sont plus ou moins officiels, avec la première version on était perdants, par contre il y a un deuxième round prévu au budget la semaine suivante, et là on pourrait être gagnants. Il n'y aurait que 4 ou 5 communes dans le Canton qui seraient perdantes. Dans la première version on aurait perdu plus d'un million.

La parole n'étant plus demandée, le président demande à l'huissière de procéder au vote à bulletins secrets.

Le Conseil communal,

- vu le projet présenté par la Municipalité du 30 octobre 2020,
- ouï le rapport de la Commission des Finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

 d'accepter le budget de la caisse communale pour 2021 tel que présenté avec la modification suivante : le budget prévoit un excédent de revenus de CHF 6'100 pour un total de charges de CHF 16'039'550.

Le préavis est accepté par 28 OUI et 3 NON

5. Rapport annuel de la Commission de gestion

→ Le Président donne la parole à M. Blaise Arlaud qui lit le rapport de la Commission.

Olivier Chenuz fait remarquer que la date qui figure sur le rapport de gestion est fausse il s'agit de corriger le 13 novembre 2019 par le 13 novembre 2020

Le rapport est accepté à l'unanimité par vote à main levée.

6. Communication du président

→ Le président rapporte qu'après un début d'année prometteur, avec notamment les Jeux Olympiques de la Jeunesse, tout s'est subitement arrêté le 13 mars avec la pandémie et le confinement pour la population et l'arrêt de toute activité non vitale. L'armée est mobilisée à très grande échelle, du jamais vu depuis la dernière grande guerre. Au niveau politique, le Conseil du 26 mars 2020 est annulé, les votations fédérales du dimanche 7 mai 2020 le sont elles aussi. La dernière fois qu'il a fallu prendre une telle décision, c'était en 1951 ; le Conseil fédéral avait été contraint à renoncer à la tenue d'un scrutin en raison d'une épizootie de fièvre aphteuse qui aurait empêché le bon déroulement de la votation dans plusieurs Nous avons été autorisé à siéger début juin et afin de respecter les directives, nous avons tenu nos délibérations dans la Cantine des Âges. Il remercie pour cela la Société l'Abbaye ainsi que l'ensemble des employés communaux pour leur disponibilité ainsi que leur flexibilité.

Il remercie la Vice-Présidente pour la tenue du bureau lors des élections fédérales.

Il remercie également la Municipalité pour ses travaux mais il se permet de leur adresser un carton jaune pour leur gestion au premier confinement. Tout le monde n'ayant pas la chance de bénéficier d'une situation aussi privilégiée, on aurait pu faire autrement afin d'éviter certaines tensions.

Il encourage la Municipalité de préparer un préavis concernant les traitements et indemnités de ses membres pour une transparence totale vis-à-vis de leurs contribuables.

Un tout-ménage sera distribué le lendemain. Il contient les échéances pour le dépôt des listes électorales ainsi que les numéros de téléphone du Syndic et de lui-même pour toute question concernant le législatif ou l'exécutif, car l'Assemblée communale qui était prévue le 10 décembre 2020 ne pourra avoir lieu au vu des mesures actuelles.

Prochaines dates:

Lundi 18 janvier 2021 Délai pour le dépôt des listes

Dimanche 7 mars 2021 Elections communales

Page: 4/9 Procès-verbal du 3 décembre 2020

Jeudi 25 mars 2021 Conseil communal

Dimanche 28 mars 2021 Deuxième tour des élections
Dimanche 25 avril 2021 Election de la syndicature

Jeudi 17 juin 2021 Conseil communal Jeudi 23 septembre 2021 Conseil communal Samedi 4 décembre 2021 Conseil communal

7. Communication de la Municipalité

M. Caroly Schopfer

• Il souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année et un monde meilleur pour 2021 et qu'on puisse oublier ce virus.

M. Cédric Beaud

- Pour les transports publics, Mme Delphine Lebouleur avait posé une question très pertinente à savoir le retour en boucle avec la possibilité de le faire avec le même billet. MBC a été interpelé qui a lui-même interpelé Mobilis. La réponse est extrêmement décevante, c'est même un scandale quand on nous dit qu'il n'y a pas de retour possible comme ça, parce que si on attend encore une heure il y a un train qui passe par Apples et qui rentre à Montricher. Cela ne lui convient absolument pas d'entendre de la Communauté tarifaire vaudoise (soit toutes les entités qui font du transport public dans ce Canton sous l'égide de Mobilis) qu'il faille attendre une heure de plus, ou prendre le train d'avant ou de regarder son horaire comme si on allait à Bangkok ou à Singapour. Il va d'ailleurs écrire à Mobilis avec le soutien de MBC pour avoir si ce n'est une réponse positive, mais au moins une entrée en matière.
- Concernant le PGA, il a reçu un retour du SDT avec différents points sur lesquels il aimerait discuter, c'est pour l'instant une entrée en matière, il propose au Président de transmettre cela à la Commission pour un suivi en 2021.
- Concernant l'ASIABE, une nouvelle directrice a été engagée pour le parascolaire, il s'agit de Mme Christine Perret qui a déjà la fonction de remplaçante de la directrice en congé maternité. Elle travaille dans la structure depuis une année, a les diplômes nécessaires et s'est engagée à suivre une formation complémentaire.
- La salle de gymnastique de la Commune d'Apples a été rénovée; cela poursuit la modernisation des installations sportives de l'Association, puisque celle de Montricher est également toute neuve.
- Une révision des statuts de l'ASIABE est en cours suite à la fusion de Hautemorges, en effet une nouvelle répartition va être mise en place. Différents points vont être soumis sous la forme d'un préavis au Conseil Intercommunal puis à chaque Conseil communal. On se dirige vers un CODIR à six, ce qui a provoqué quelques émotions dans les communes, car un Comité directeur avec un nombre pair, ce n'est pas très heureux. Il faut savoir qu'il y a une répartition géographique à tenir et qu'il y aurait eu une déstabilisation au niveau du CODIR si on avait, par exemple, attribué trois sièges à la Commune de Hautemorges. Mettre trois personnes d'une même Municipalité dans un comité de direction n'aurait pas été raisonnable. Il relève que le Comité fonctionne déjà avec un nombre pair depuis trois ans sans que cela ne pose de problèmes. L'équipe va donc être resserrée mais assurera, il en est sûr, un meilleur suivi des

dossiers. Il n'y aura pas de changement pour Montricher au niveau intercommunal avec un membre de la Municipalité et un membre du Conseil; le système de votre sera légèrement modifié puisqu'il y aura désormais une voix par membre du conseil intercommunal par tranche de 500 habitants.

- Il demande au Président pourquoi il leur avait mis un carton jaune, car il n'a pas compris.
- M. John Desmeules lui répond que ce carton jaune a été mis suite au courrier que le bureau a reçu de l'Hôtel des 2 Sapins. Il pense que si tout avait été réglé dès le départ, il n'y aurait pas eu de problèmes. De plus il pense, comme l'a souligné la Commission de gestion, qu'avec 11 millions de mètres carrés dans nos forêts, une multitude de routes et de nombreuses places de parc, il trouve dommage d'avoir fermé pendant le confinement. On n'a pas le même accès qu'au Creux du Vent où là, ils ont dû fermer, on n'a pas la même accessibilité qu'à une plage non plus. Les gens n'étaient pas obligés de rester chez eux et il peut comprendre qu'une personne qui habite au cinquième étage d'un immeuble près de la gare de Renens soit tout content de venir chez nous. Il n'a d'ailleurs pas remarqué de regroupements de personnes.

M. Pierre-Yves Morel

- Distribution des sapins : ils seront entreposés à l'extérieur et les habitants pourront passer les prendre. Cette année il n'y aura pas de soupe aux pois, ce sera moins festif.
- Il souhaite de très belles Fêtes de fin d'année aux conseillers ainsi qu'à leur famille.

Mme Sylvette Lambercy

• Elle souhaite également de bonnes Fêtes et une meilleure année 2021

M. Didier Amez-Droz

- Il remercie les conseillers de leur confiance témoignée lors du vote du budget.
- Si ses collègues et lui-même se représentent (sauf Mme Lambercy) ce n'est pas parce qu'ils ont des dossiers à finir mais bien parce qu'ils aiment ce qu'ils font et ont du plaisir à le faire encore, de plus, ils forment une bonne équipe. C'est pour toutes ces raisons qu'ils se représentent. Il remercie Mme Lambercy de son travail et souhaite de belles Fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes.

8. Propositions individuelles et diverses

→ Avant de céder la parole, le Président veut réparer un oubli et souhaite la bienvenue à la boursière, Mme Melissa Gallay.

Mme Céline David Knébel prend la parole et remercie la Municipalité au nom des dames des fontaines pour le tout ménage ; ainsi elles ont pu organiser les fenêtres de l'Avant, le Noël des enfants et l'apéritif des fontaines ayant été annulés.

- **M. Olivier Béday** rapporte une bonne nouvelle du Parc Jura vaudois, quatre entreprises ont été choisies dans le cadre du développement durable. L'Hôtel des deux Sapins fait partie de ces entreprises. Si l'hôtel venait à changer de tenancier, il propose de demander à ce que le nouveau gérant suive cette voie du durable.
- **M. René Minnig** demande des nouvelles du tenancier suite à son courrier où il exprimait son souhait de guitter Montricher.
- **M. Didier Amez-Droz** profite qu'on revienne sur le sujet pour dire qu'il a trouvé regrettable d'avoir reçu un courrier recommandé de la part du tenancier car lui-même était prêt à discuter avec lui. Il rapporte qu'il n'a pas eu à payer de loyer en mars et avril et que depuis il paye 40% du loyer. Actuellement les contacts sont très bons entre le tenancier et la

Municipalité. Le bail finit en 2022 et c'est au gérant de savoir s'il veut relever un nouveau défi en changeant de commune ou s'il veut rester au Village.

M. Alain Morel revient sur la mini polémique lors du confinement ; il a eu plusieurs fois l'occasion ce printemps de faire Lausanne-Sion sur l'autoroute et il n'y avait jamais personne mais sur les routes forestières de la Commune, c'était impossible de circuler. Même s'il n'est pas pour les mesures qui ont été prises, il n'approuve pas non plus le carton jaune.

Jean-Bernard Aquillon revient sur quelque chose de récurrent, (d'ailleurs M. Pierre-Alain Blanchard en avait reparlé le 17 septembre 2020) le fameux trajet Village-Gare. Il constate que ce dossier n'avance pas alors qu'on nous avait promis un préavis concernant la pose d'éclairage sur ce trajet.

Delphine Lebouleur se réjouit des démarches entreprises auprès de Mobilis et souhaite savoir si des suites ont été données au sondage fait par les MBC sur la satisfaction des usagers. Elle demande également si des améliorations vont être apportées au niveau des horaires pour 2021.

M. Cédric Beaud a le regret d'informer l'Assemblée qu'à part ce qui a été obtenu en début d'année, et en été sur le parcours de la ligne 742, il n'y a aucune autre amélioration prévue. En effet, suite à la pandémie, le comptage a révélé une très forte diminution du nombre d'usagers. Cette ligne est donc toujours en sous capacité. Il y aura donc qu'un maintien des mêmes horaires, même si la Municipalité est toujours en discussion avec MBC pour une amélioration.

Mme Delphine Lebouleur rapporte que dans le budget il y avait une ligne qui concernait la participation aux écoles de musique sur la page des charges fixes non maîtrisables. Il y a la contribution communale aux écoles de musique mais elle a vu que la Loi permettait une aide individuelle aux élèves qui fréquentent une école de musique ; elle demande ce qu'il en est dans la Commune.

M. John Desmeules lui répond que c'est une charge non maîtrisable car cette participation a fait l'objet d'une votation. Il pense que les demandes individuelles doivent être faites au Canton.

M. Didier Amez-Droz dit qu'il est attribué un montant à chaque école (sport, musique, ...) que les enfants fréquentent. Les aides sont sous forme de subvention à l'endroit où le jeune prend des cours mais pas sous forme d'aide individuelle.

René Minnig rebondit sur l'intervention de M. Aquillon, on en discute depuis des années, il propose qu'il soit trouvé une solution simple, par exemple des piquets qui réfléchissent la lumière et ainsi augmenter la sécurité des piétons sur ce tronçon, plutôt qu'une solution onéreuse avec des lampadaires. Il pense aussi à la gravière qui va s'installer avec son balai de camions qui circulent l'hiver dans le brouillard sur des routes givrées.

M. Pierre-André Blanchard veut souligner une chose qui lui a particulièrement fait plaisir. En effet, il est mentionné dans l'e-mail du 20 novembre 2020 que la tenue de cette dernière séance a été modifiée en accord avec la Municipalité. Il souhaite que cette manière de faire devienne une habitude et que la relation entre le Président, le Conseil et la Municipalité devienne plus constructive qu'elle ne l'a été ces dernières années. Il lui semble primordial que le Président rétablisse une relation saine entre l'exécutif et le législatif de manière à conserver la prospérité de notre Commune. Il ne s'agit pas de tout accepter les yeux fermés mais bien de prendre les décisions d'un commun accord. Le Covid nous permet de réaliser combien chacun a besoin de l'autre. A nous tous ici présent de tout faire pour préserver les acquis et assurer le développement futur. C'est ce qu'il souhaite aux prochains membres du Conseil.

Le Président le remercie de ses propos qu'il partage.

Delphine Lebouleur demande s'il est prévu que les habitants puisse se raccorder au chauffage à distance prévu dans le budget d'investissement pour un montant de CHF 800'000.

M. Didier Amez-Droz précise qu'il s'agit d'un investissement futur qui n'est pas au budget et dont le montant est approximatif. Rien n'empêche que les bâtiments privés soient raccordés pour autant qu'il soit dans le périmètre du projet.

Le Président clos la discussion en adressant ses meilleurs vœux aux membres présents ainsi qu'à leur famille. Il annonce que lors de l'appel, il sera demandé aux membres du Conseil d'annoncer s'ils souhaitent être candidats à leur réélection le 7 mars 2021, et de préciser quelle profession chacun souhaite voir figurer sur la liste en face de leur nom et année de naissance. Il précise que les listes seront bouclées le 18 janvier 2021 à midi, qu'il n'y a aucune obligation de le faire ce soir, que cette liste sera établie par ordre alphabétique avec les sortants et ceux qui viennent ensuite seront en fin de liste en fonction de l'ordre d'arrivée.

La Séance est levée à 21 h 30

Le président

John Desmeules

La secrétaire

Régine Holbing

Prochaines dates:

Lundi 18 janvier 2021 Délai pour le dépôt des listes

Dimanche 7 mars 2021 Elections communales

leudi 25 mars 2021 Conseil communal

Dimanche 28 mars 2021 Deuxième tour des élections
Dimanche 25 avril 2021 Election de la syndicature

Jeudi 17 juin 2021 Conseil communal
Jeudi 23 septembre 2021 Conseil communal
Samedi 4 décembre 2021 Conseil communal